



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préparer
la France
à +4°C

PRÉSENTATION DU PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

10 mars 2025

LA FRANCE
S'ADAPTE >

Vivre à +4°C

ÉDITO

Records de chaleur, précipitations torrentielles, sécheresses dévastatrices : ces phénomènes ne sont malheureusement plus des exceptions. Ils sont notre nouvelle norme.

2024 illustre clairement ce dérèglement du climat. C'est à la fois l'une des cinq années les plus chaudes depuis le début des mesures en 1900, l'une des dix années les plus pluvieuses à l'échelle nationale et l'une des moins ensoleillées depuis 30 ans.

Dans ce contexte, deux constats s'imposent.

Un constat scientifique d'abord : **le dérèglement climatique concerne déjà l'ensemble du territoire et l'ensemble des Français.** +1,7°C en moyenne en France hexagonale depuis 1900. 313 communes déclarées en état de catastrophe naturelle dans les Hauts-de-France entre fin 2023 et début 2024. 5 000 kilomètres de littoraux français – soit 20% de nos littoraux – déjà concernés par l'érosion côtière. 1,5 million d'habitants exposés au risque de submersion marine. 11 millions de maisons en zone à risque du retrait-gonflement des argiles.

Un constat économique ensuite : **si la France ne s'adapte pas au dérèglement climatique, les conséquences seront sévères.** Le coût des sinistres climatiques pourrait doubler au cours des 30 prochaines années, atteignant 143 milliards d'euros cumulés sur la période 2020-2050.

La France pourrait perdre jusqu'à 10 % de son PIB au cours des cinquante prochaines années si la température mondiale augmente de +2°C. Et le surcoût des assurances lié au changement climatique pourrait atteindre 35 % d'ici 2050.

Face à ces constats, ma ligne est claire : **se préparer, anticiper, agir.**

Voilà le sens du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC).



Agnès Pannier-Runacher

Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

52 mesures et plus de 200 actions concrètes qui s'articulent autour de plusieurs axes cruciaux :

- Protéger notre population ;
- Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels ;
- Adapter les activités humaines pour assurer la résilience économique et la souveraineté alimentaire, économique et énergétique de notre pays à +4°C ;
- Protéger notre patrimoine naturel et culturel ;
- Mobiliser toutes les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation.

La construction de ce plan résulte d'une approche collaborative qui a impliqué toutes les parties prenantes – Etat, collectivités territoriales, acteurs économiques et citoyens. La version finalisée publiée aujourd'hui est le fruit de plusieurs mois de concertation conclus par deux mois de consultation publique. Nous avons reçu presque 6 000 contributions, dont 176 cahiers d'acteurs. Un véritable succès ! Ces contributions ont été précieuses pour améliorer le PNACC. Ce plan a également été enrichi par les recommandations du Conseil National de la Transition Ecologique. Une instance où sont représentés les partenaires sociaux, les associations environnementales, les élus locaux et les jeunes, et qui a émis un avis favorable à la quasi-unanimité sur le texte, preuve de l'adhésion à la démarche des organisations syndicales, fédérations d'entreprises, associations d'élus locaux, associations environnementales, représentants des jeunes.

Ce plan national d'adaptation doit être notre boussole pour affronter les défis qui se dressent devant nous. Pour cela, je souhaite qu'il soit décliné au plus près du terrain, en travaillant main dans la main avec tous les acteurs locaux - élus, entreprises, salariés, agriculteurs, associations, citoyens, mais aussi tous les ministères concernés par ces enjeux de résilience de nos territoires.

S'adapter, ce n'est pas renoncer. C'est ajouter une corde à l'arc de notre action écologique. Tout faire pour limiter les effets du dérèglement climatique et, en même temps, préparer notre pays aux impacts économiques, sociaux et environnementaux annoncés. Voilà le sens de mon action.



LA FRANCE SE DOTE D'UN NOUVEAU PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Avec la publication de son nouveau Plan national d'adaptation au changement climatique, la France confirme son avance en matière de planification de l'adaptation.

Ce nouveau plan s'inscrit dans la Stratégie française énergie climat, feuille de route pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, conformément à l'Accord de Paris et au Pacte vert pour l'Europe.

Face au changement climatique, la France se prépare tout en poursuivant son action globale et de long terme sur le niveau des émissions de gaz à effet de serre.

La France, pionnière de l'adaptation

Notre pays prend le chemin de l'adaptation dès 2006 en se dotant d'une stratégie nationale, sept ans avant la première stratégie de l'Union européenne. Puis, il publie un plan méthodologique en 2011, le premier de cette ampleur en Europe.

Depuis 2018, la politique d'adaptation de la France s'inscrit dans le cadre du deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique.

Ce troisième Plan national d'adaptation au changement climatique permet à la France de changer d'échelle.

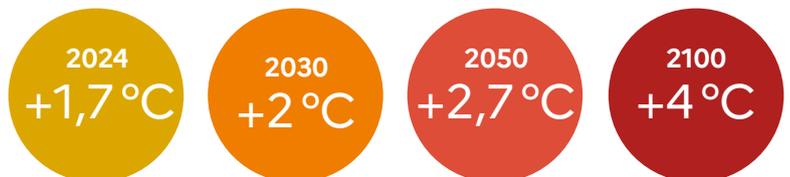
Une stratégie intégrée

Ce nouveau Plan national d'adaptation au changement climatique propose de rendre la prise en compte des enjeux d'adaptation systématique, dans toutes les politiques publiques : santé, économie, agriculture, biodiversité, éducation, travail, urbanisme, logement, transports, culture...

Étape par étape, il nous prépare à habiter la France à +4°C, à travailler à +4°C, à nous déplacer à +4°C et à vivre dans une France à +4°C.

Pour la première fois, une trajectoire de référence

Le nouveau plan repose, pour la première fois, sur une Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), afin de préparer la France aux niveaux de réchauffement suivants :



Cette trajectoire repose sur le scénario tendanciel selon les données du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec). En France hexagonale, ce scénario prévoit une hausse des températures moyennes de 2°C en 2030, de 2,7°C en 2050 et de 4°C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. Ce scénario prend en compte les politiques mondiales d'atténuation en place et les engagements supplémentaires des États tels qu'exprimés dans leurs contributions nationales demandées par l'Accord de Paris.

CE PLAN REPOSE SUR 5 AXES

Si l'effort d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre est mondial, l'effort d'adaptation au changement climatique est national et local. Il suppose la mobilisation de tous, entreprises, collectivités, société civile, etc. Face aux impacts du dérèglement climatique déjà visibles sur notre territoire, le Plan national d'adaptation au changement climatique comprend 52 mesures pour apporter des solutions concrètes aux Français, aux collectivités, au monde économique et au monde du vivant.

1

Protéger
la population

2

Assurer
la résilience des
territoires, des
infrastructures et des
services essentiels

3

Adapter
les activités
humaines

4

Protéger
notre patrimoine
naturel et culturel

5

Mobiliser
les forces vives
de la nation

4

groupes de travail mis en place
territoires, biodiversité,
économie, normes techniques

2

mois de
consultation
publique

52

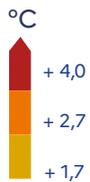
mesures
pour tous les
secteurs d'activité

+200

actions concrètes
pour les court, moyen
et long termes

PROJECTION DES IMPACTS

DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE EN FRANCE HEXAGONALE D'ICI 2100



FEUX DE FORÊT

2024



des forêts
soumises au risque

2050



des forêts
soumises au risque

2100



mois de saison
feux dans certaines
régions



ENNEIGEMENT

-70%



du volume des
glaciers alpins
depuis 1850

jusqu'à
-40%

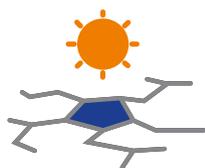


de baisse de
l'enneigement en
moyenne montagne

0



disparition des
glaciers alpins



SÉCHERESSES

x2



depuis les années
1960

x3



depuis les années
1960

x4



depuis les années
1960

LES IMPACTS DÉJÀ VISIBLES

DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE EN FRANCE



HAUSSE DE LA TEMPÉRATURE

+1,7°C

en moyenne en France hexagonale depuis 1900



INONDATIONS

313

communes déclarées en état de catastrophe naturelle dans les Hauts-de-France entre fin 2023 et début 2024



ÉROSION DU TRAIT DE CÔTE

20%

des 5 000 km de littoraux français déjà concernés



SUBMERSION MARINE

1,5 million

d'habitants exposés au risque



PROPAGATION DU MOUSTIQUE-TIGRE

dans

78

départements hexagonaux



Apparition de fissures du fait du RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

11 millions

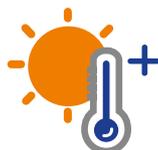
de maisons en zone à risque



HAUSSE DU NIVEAU MARIN

+20 cm

depuis 1900



VAGUES DE CHALEUR

9

des 10 années les plus chaudes jamais enregistrées l'ont été après 2010



PERTE DE BIODIVERSITÉ

+2 300

espèces menacées sur plus de 12 500 espèces évaluées en France

TERRITORIALISATION DU PNACC

La deuxième édition des COP territoriales comprendra un nouveau volet sur l'adaptation.

— ANNONCE 1

Pour cette année 2025, les COP territoriales comprendront un nouveau volet de préparation de l'adaptation de nos territoires au changement climatique, en déclinaison des 52 mesures du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). Un travail technique sous forme de cartographies conçu avec l'ensemble des administrations sera mis à disposition des collectivités dans le cadre des COP adaptation afin que chaque collectivité puisse appréhender les nouveaux risques liés au dérèglement climatique et agir en conséquence.

Un travail plus spécifique de déclinaison spatiale du PNACC sera engagé sur les prochains mois avec les élus et les acteurs du littoral, de la montagne et de la forêt pour décliner le plan en fonction des spécificités de chacun de ces territoires.

— ANNONCE 2

Une feuille de route spécifique pour l'adaptation des territoires littoraux et un travail d'identification des opérateurs pour accompagner les projets d'aménagements seront engagés. Un travail d'adaptation spécifique aux territoires de montagne portant sur les risques naturels, la préservation de la biodiversité tout en considérant les enjeux économiques et sociaux de ces territoires, sera engagé. Pour les forêts, mise à jour du Plan national Forêt Bois tout en assurant la cohérence avec l'aval bois-matériaux et en intégrant une approche territorialisée de la gestion durable des forêts.



LES NOUVELLES ANNONCES DU PLAN



OPÉRATIONNALISATION DU PNACC

Un travail va débuter avec les collectivités autour de la Trajectoire de référence de l'adaptation au changement climatique (TRACC) dans la perspective de lui donner une valeur juridique.

— ANNONCE 3

Tout en ayant à l'esprit que les collectivités et les aménageurs tiennent déjà compte de cet enjeu dans leurs documents d'urbanisme, l'objectif est que les collectivités fassent de cette TRACC une référence dans leurs textes à chaque renouvellement à partir de 2027.

Dans le cadre de la Mission Adaptation, 100 intercommunalités seront accompagnées en 2025. Un référent adaptation sera nommé dans chaque préfecture de département, chargé d'assurer l'animation d'un réseau local des acteurs de l'adaptation du territoire.

— ANNONCE 4



FINANCEMENT DU PNACC

Pour accélérer les démarches de prévention des territoires et mieux protéger la population, le fonds Barnier est renforcé de +75 millions d'euros par rapport à 2024 pour atteindre 300 millions d'euros.

— ANNONCE 5

Mobilisation inédite du Fonds vert, à hauteur de 260 millions d'euros en faveur des mesures d'adaptation au changement climatique.

— ANNONCE 6

Près de 1 milliard d'euros mobilisés par les Agences de l'eau en faveur de l'adaptation au changement climatique, dont près de 40% pour des interventions de solutions fondées sur la nature.

— ANNONCE 7

Des fonds mobilisables pour la prévention du retrait-gonflement d'argiles.

— ANNONCE 8

Une nouvelle mesure pour encourager le financement de l'adaptation par les acteurs financiers privés.

— ANNONCE 9

Pour cela, au premier semestre 2026, une mission sur le rôle du système bancaire dans la prévention des risques sera réalisée par la Direction Générale du Trésor.



Le dialogue est engagé avec les assureurs pour lancer un travail de réforme des assurances pour les risques liés au dérèglement climatique.

— ANNONCE 10

QUELQUES NOUVEAUTÉS PAR FICHE MESURE DU PNACC

La mesure 6 intégrera désormais l'ensemble des risques naturels en montagne (torrentiel, glissement de terrain, chutes de blocs et avalanches).

— ANNONCE 11

Pour cela des actions d'amélioration des connaissances, d'information du public, et le cas échéant, de révision des stratégies de prévention et de protection seront mises en place.

La mesure 9 intégrera à l'adaptation des logements au risque de forte chaleur.

— ANNONCE 12

Une action visant à améliorer l'indicateur d'évaluation du confort d'été dans les diagnostics de performance énergétique est intégrée. Un travail sera lancé pour étudier la possibilité d'intégrer des gestes de confort d'été au dispositif MaPrimeRénov'.

La mesure 29 relative à l'accompagnement des conséquences du changement climatique sur notre système de santé intégrera un axe pour planifier l'adaptation au sein de chaque établissement sanitaire et médico-social et chaque territoire.

— ANNONCE 13

La mesure 33 relative à la mobilisation de tous les secteurs économiques intégrera au-delà des actions par entreprise, l'élaboration d'une feuille de route adaptation par grand secteur économique.

— ANNONCE 14

La mesure 41 intégrera de nouveaux outils et analyses concernant les risques d'aléas climatiques avec une cartographie d'expositions.

— ANNONCE 15

Associera La Banque de France mettra à disposition ces outils.

La mesure 48 intégrera la création de réserves communales de sécurité civile spécifiques à l'adaptation et la résilience des territoires.

— ANNONCE 16

En lien avec la mesure 52 (mobilisation des Français sur l'importance de l'adaptation et ses bénéfices), un travail avec le Ministère de l'Intérieur sera lancé pour déterminer les modalités de création de ces réserves.



CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ouverte du 25 octobre au 27 décembre 2024, une consultation visait à informer le public sur les enjeux de l'adaptation au changement climatique et recueillir les attentes des Français pour enrichir les travaux d'élaboration du PNACC.

Le public était invité à répondre à vingt questions portant sur les cinq axes du PNACC avec un espace d'expression libre pour chaque question.

Durant les deux mois de consultation, 5 965 réponses au questionnaire et 175 cahiers d'acteurs ont été déposés sur la plateforme. Les contributions reçues démontrent un intérêt général pour les enjeux d'adaptation au climat futur.

L'ADAPTATION À L'ŒUVRE

31 janv. 2023

L'État annonce le lancement d'un travail sur une Trajectoire de référence à + 4 °C en matière d'adaptation au changement climatique (TRACC)

30 mars 2023

Le Plan eau est annoncé par le Président de la République à Savin-le-Lac

23 mai 2023

Publication et mise en consultation du projet de TRACC lancé en janvier 2023

23 janv. 2024

Lancement par Christophe Béchu de l'élaboration du PNACC en réunissant élus, citoyens, acteurs économiques, société civile et experts

23 janv. 2024

Présentation du plan de résilience du Pas-de-Calais à la suite des épisodes successifs d'inondations

21 mars 2024

Présentation du plan de résilience pour l'eau dans les Pyrénées-Orientales en réponse à la crise de la sécheresse

25 sept. 2024

Déplacement d'Agnès Pannier-Runacher dans le Pas-de-Calais pour le suivi des engagements pris par l'État à la suite des inondations de l'hiver dernier

25 oct. 2024

Déplacement du Premier ministre et d'Agnès Pannier-Runacher dans le Rhône pour le lancement officiel de la consultation du PNACC

27 déc. 2024

Fin de la consultation

Début 2025

Analyse des contributions à la consultation

10 mars 2025

Présentation du PNACC finalisé par Agnès Pannier-Runacher

52 MESURES

- Mesure 1.** Des moyens supplémentaires pour accélérer la mise en œuvre de solutions de prévention individuelle et collective.
-
- Mesure 2.** Maintenir la possibilité pour chacun de s'assurer contre les risques naturels en modernisant notre système assurantiel.
-
- Mesure 3.** Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques.
-
- Mesure 4.** Protéger la population des conséquences du recul du trait de côte en repensant l'aménagement des territoires exposés.
-
- Mesure 5.** Protéger la population des désordres sur les bâtiments liés au retrait-gonflement des argiles (RGA).
-
- Mesure 6.** Protéger la population des risques naturels en montagne, notamment des risques glaciaires et périglaciaires.
-
- Mesure 7.** Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation.
-
- Mesure 8.** Préparer la Sécurité Civile à l'augmentation des risques naturels.
-
- Mesure 9.** Adapter les logements au risque de forte chaleur.
-
- Mesure 10.** Déployer à grande échelle les technologies de froid renouvelable.
-
- Mesure 11.** Adapter les conditions de travail au changement climatique en renforçant les obligations de prévention des employeurs.
-
- Mesure 12.** Intégrer les enjeux d'adaptation au changement climatique dans l'ensemble des rénovations du parc immobilier de l'Etat.
-
- Mesure 13.** Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique.
-
- Mesure 14.** Protéger les populations précaires des fortes chaleurs.
-
- Mesure 15.** Protéger les détenus et les personnels pénitentiaires des fortes chaleurs.
-
- Mesure 16.** Développer l'approche *Une seule santé* pour la prévention des risques sanitaires liés au changement climatique.
-
- Mesure 17.** Renforcer la surveillance et la connaissance des impacts du changement climatique sur la santé.
-
- Mesure 18.** Maintenir la qualité de l'air extérieur lors des vagues de chaleur.
-
- Mesure 19.** Intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans la prévention des risques technologiques.
-
- Mesure 20.** Déployer les solutions d'adaptation fondées sur la nature.
-
- Mesure 21.** Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau.
-
- Mesure 22.** Mettre à disposition des collectivités territoriales les informations nécessaires pour leur adaptation au changement climatique.
-
- Mesure 23.** Intégrer progressivement la trajectoire de réchauffement de référence dans tous les documents de planification publique.
-
- Mesure 24.** Intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans toutes les normes techniques.
-
- Mesure 25.** Lancer la *Mission Adaptation*, guichet unique d'ingénierie de l'adaptation à destination des collectivités locales.
-
- Mesure 26.** Mieux évaluer les actions d'adaptation menées sur le territoire.
-
- Mesure 27.** Mieux prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les financements publics en faveur de la transition écologique dès 2024.
-

-
- Mesure 28.** Assurer la continuité de l'enseignement scolaire et de l'accueil des jeunes enfants face au réchauffement climatique.
-
- Mesure 29.** Anticiper les conséquences du changement climatique sur notre système de santé.
-
- Mesure 30.** Assurer la résilience des transports et des mobilités.
-
- Mesure 31.** Assurer la résilience du système énergétique.
-
- Mesure 32.** Assurer la résilience des services de communication électronique.
-
- Mesure 33.** Mobiliser tous les secteurs économiques : intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies des entreprises.
-
- Mesure 34.** Intégrer les enjeux de l'adaptation dans les dispositifs d'aide aux entreprises.
-
- Mesure 35.** Accompagner l'adaptation du secteur du tourisme.
-
- Mesure 36.** Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire.
-
- Mesure 37.** Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone.
-
- Mesure 38.** Assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois.
-
- Mesure 39.** Accompagner la pêche et l'aquaculture marine face au changement climatique.
-
- Mesure 40.** Mieux évaluer les actions d'adaptation mises en œuvre par les entreprises.
-
- Mesure 41.** Développer les outils et informations nécessaires aux entreprises pour s'adapter au changement climatique.
-
- Mesure 42.** Mobiliser les acteurs financiers pour le financement privé de l'adaptation au changement climatique
-
- Mesure 43.** Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique.
-
- Mesure 44.** Lancer un plan d'adaptation des sites culturels et patrimoniaux majeurs pour notre pays afin de les préserver des effets du changement climatique et de sensibiliser le grand public à leur vulnérabilité, en commençant par dix premiers sites dès 2025, dont des sites UNESCO.
-
- Mesure 45.** Mobiliser la commande publique au service de l'adaptation au changement climatique.
-
- Mesure 46.** Mobiliser la recherche et les connaissances scientifiques sur le changement climatique et les solutions pour s'y adapter.
-
- Mesure 47.** Renforcer la gouvernance de l'adaptation au changement climatique.
-
- Mesure 48.** Mobiliser 10 000 jeunes en service civique écologique dans des missions liées à l'adaptation au changement climatique.
-
- Mesure 49.** Poursuivre et renforcer l'éducation au climat dans l'enseignement scolaire et introduire l'adaptation dans les cursus de l'enseignement supérieur.
-
- Mesure 50.** Former tous les agents publics aux enjeux de l'adaptation et mobiliser les compétences de l'Etat.
-
- Mesure 51.** Mobiliser les solutions d'intelligence artificielle au service de l'adaptation au changement climatique.
-
- Mesure 52.** Mobiliser les Français sur l'importance du sujet et ses bénéfices à court et moyen termes via le déploiement d'une communication pédagogique adaptée et la création d'une semaine de mobilisation annuelle de l'adaptation.
-

CONTACTS PRESSE

Service presse d'Agnès Pannier-Runacher,
ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité,
de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

Mél : presse@ecologie.gouv.fr



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*